

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONFRACOURT

SÉANCE DU 23 MARS 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 8
votants : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/03/2016

Présents : MM. PIOCHE Maurice, GAUTHIER Frédéric, GOISET Mickaël, WATTREE Michel, SLAVIK Sébastien, MAUVAIS Guy, Mmes BRUOT Céline, WADOUX Céline.

Absents : MM. MAGNIN Didier, GOISET Lucien.

Mme BRUOT Céline a été élue secrétaire.

Date affichage : 30/03/2016

Comptes de gestion 2015 : commune et assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Maurice PIOCHE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés (commune et assainissement), pour l'exercice 2015 par Mme GARREC, Trésorière de Scey Sur Saône, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Le Maire propose de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2016 (coefficient de variation proportionnelle de 1.000000) pour un produit fiscal à taux constant de 18 758€,
- de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016 votés
Taxe d'habitation	5.71	5.71
Taxe foncière (bâti)	3.69	3.69
Taxe foncière (non bâti)	10.65	10.65
CFE	10.90	10.90

Comptes administratifs 2015 : commune et assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel WATTREE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour la commune et le service assainissement,

1° lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs : commune et assainissement,

2° approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Travaux mur de l'église

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de retenir l'entreprise PIANTANIDA de SAULCY SUR MEURTHE (88580) pour les travaux du mur de soutènement de l'église (zone 2 - partie ventrue à gauche du poteau SCICAE) pour un montant de 20 131.31€HT,
- autorise le Maire à signer le devis correspondant,
- autorise le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône et de la DRAC.

Mobilier de cuisine pour la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de retenir l'entreprise EMANN de VESOUL pour le mobilier de la cuisine de la salle des fêtes (lave-vaisselle, armoire froide, table, four micro-onde, percolateur, chariot de service, meubles) pour un montant de 11 000€HT,
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Budgets primitifs 2016 : commune et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les budgets primitifs 2016 de la commune et du service assainissement comme suit :

Commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	306 463€	332 437€
Investissement	384 917€	384 917€
Total	691 380€	717 354€

Assainissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 636€	6 636€
Investissement	25 546.76€	25 546.76€
Total	32 182.76€	32 182.76€

En Mairie, le 30/03/2016
Le Maire,

Maurice PIOCHE.